

## COMPTE-RENDU DES DELIBERATIONS DU BUREAU SYNDICAL DU 1er DECEMBRE 2017

Date de convocation : 22 Novembre 2017 Présents : 8 Votants : 8 + 1 pouvoir	L'an deux mille dix-sept, le premier décembre à quatorze heures trente, le Bureau syndical dûment convoqué, s'est réuni dans la salle de réunion de Valor'Aisne – BARENTON-BUGNY. Sous la présidence de Monsieur Eric DELHAYE. Monsieur Alain FOUCON secrétaire de séance.
---	--

**Présents à voix délibératives** : Eric DELHAYE, Jean-Paul RENAUX, Jean-Marc BERTRAND, André RIGAUD, Jean WALKOWIAK, Dominique IGNASZAK, Alain FOUCON, Francis PASSET

**Absente excusée ayant donné pouvoir** : Françoise CHAMPENOIS donne pouvoir à Jean WALKOWIAK

**Absents excusés** : Carole RIBEIRO Jacques MASSON

**Participaient à la séance au titre des services** : Jérôme LITTIERE, Marie-José BERTHE, Emilie BOQUET,

### **2017-29 Attribution de la consultation relative à l'ouverture d'une ligne de trésorerie**

Depuis la création de Valor'Aisne, il n'a pas été nécessaire de recourir à l'utilisation de la ligne de trésorerie. L'excédent de fonctionnement repris lors du vote du budget primitif et les contributions des membres levées au mois, permettent de fonctionner tout au long de l'année en positif.

Les investissements 2017 ont été financés sans emprunt grâce à un autofinancement important, un solde de subvention de l'ADEME et des subventions du Conseil départemental.

Afin de sécuriser la trésorerie dans l'attente de percevoir les subventions ou d'avoir l'autofinancement suffisant, il est nécessaire de contractualiser une ligne de trésorerie d'un montant de 3.000.000 €.

Trois établissements bancaires ont été consultés (Banque Postale, Caisse d'Epargne et Crédit Agricole). L'analyse des propositions reçues permet de retenir l'offre du Crédit Agricole, dont les conditions sont les suivantes :

- Montant : 3.000.000 €
- Durée : 1 an
- Taux variable indexé : Euribor 3 mois
- Marge : 0,70 %
- Périodicité : Trimestrielle
- Commission d'engagement : 0,10 %
- Utilisation par tranches de : 15.000 € minimum
- Remboursement du capital in fine
- Amortissement anticipé possible à tout moment sans pénalité
- Echéances fixées au 5 des mois concernés
- Mise à disposition des fonds à notre demande
- Intérêts calculés sur le nombre de jours réels d'utilisation

Monsieur Dominique IGNASZAK indique ne pas prendre part au vote.

Après en avoir délibéré, le **Bureau Syndical**,

- **Autorise** le Président à signer le contrat d'ouverture de crédits d'un montant de 3.000.000 € avec le Crédit Agricole Mutuel du Nord-Est dans les conditions fixées ci-dessus,
- **Précise** que les crédits nécessaires au paiement des intérêts sont inscrits au budget.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an que dessus.

Barenton-Bugny, le 21 Décembre 2017

Le Président

Eric DELHAYE